



Villars-le-Terroir, le 20 juin 2022

Conseil communal Villars-le-Terroir

Procès-verbal No 4/ 2022 de la séance du Conseil Communal du 20 juin 2022

Monsieur le Président salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame la Boursière, Madame et Messieurs les Municipaux. Il relève qu'il n'y a pas de public dans la salle.

L'heure de convocation étant écoulée, **M. le Président** propose d'entamer cette quatrième séance de la législature. Il demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas. Il précise que, suite à un oubli de sa part, l'ordre du jour est modifié de telle sorte que le point 7 « divers et propositions individuelles » devient le point 8 et que le renouvellement du bureau devient le nouveau point 7.

Point 1 : Appel

M. le Président passe ensuite la parole à la secrétaire Mme Mary-Claire Freymond qui procède à l'appel. Mesdames Elise Mettraux, Sylvie Glauser et Messieurs Thierry Pittet, Alain Herminjard et Vincent Favre se sont excusés.

Le quorum est donc atteint avec 29 conseillers présents, 5 absents excusés.

L'assemblée ayant été convoquée dans le respect de l'article 48 du Règlement du Conseil communal, M. le Président déclare cette quatrième séance ouverte.

Point 2 : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal No 3 de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2021

M. le Président rappelle que tous les membres ont reçu une copie de ce procès-verbal et de ses annexes et que la lecture n'en est faite que si l'assemblée le demande. Il passe en revue les différents points de ce pv en demandant aux conseillers qui le désirent de se manifester en cas de remarque.

M. le Syndic prend la parole pour demander une modification au point 4, 2^{ème} paragraphe, 3^{ème} page de ce pv, soit : « **le Conseil des communes du LEB est dédié aux autorités politiques locales situées le long de la ligne du chemin-de-fer ainsi que deux communes actionnaires dont Goumoens-la-Ville et Villars-le-Terroir.** »

Par un vote à main levée, le pv No 3 est accepté à l'unanimité et le président remercie la secrétaire pour sa rédaction.

Point 3 : Communications du Président du Conseil Communal, dépôt de postulats et/ou motions

M. le Président informe l'assemblée que le bureau du Conseil n'a reçu aucun dépôt de postulat et/ou motion. Il passe ensuite la parole à la Municipalité.

Point 4 : Communications de la Municipalité

M. le Syndic a quelques informations à communiquer. Premièrement, il indique que le nouvel employé communal, Monsieur Nicolas Valet, engagé au 1^{er} avril arrivera prochainement à la fin de sa période d'essai. Il a été vu deux fois en entretien et sa collaboration, sa sincérité et son engagement de même que son aptitude à s'adapter aux circonstances en font un employé qui répond à tous les critères demandés par la Municipalité.

Deuxièmement, s'agissant de la facture de Courdesse et Associés SA, de Fr. 64'000.- (préavis 08/2021) amendée et toujours en cours de négociations entre la DGMR et le Bureau Courdesse : à ce jour, un montant de F. 32'000.- a été versé par la Commune. Pour répondre aux questions de quelques conseillers qui estiment qu'il n'est pas normal qu'une société ne facture aucune prestation pendant 10 ans et que la Municipalité aurait dû la demander, le refus peut être sur le principe revendiqué en cas d'absence de relation durant 10 ans, mais dans notre cas la collaboration ne s'est jamais éteinte et l'annulation de la facture ne peut être faite tout au plus négociée.

Troisièmement, M. le Syndic revient sur le problème de la cybersécurité qui avait été évoqué lors du dernier Conseil. La Municipalité a validé une offre de l'entreprise Cybersafe Sécurité connue déjà dans le cadre de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) pour un audit informatique. Un scan du réseau de la Commune sera fait afin d'identifier les portes ouvertes à la cybercriminalité en effectuant des tests sur les messageries et en travaillant sur l'organisation informatique. Un élément qui ressort déjà et qui est important est que tous les membres, aussi bien de la Municipalité que du Conseil Communal n'aient plus d'adresse mail d'entreprise pour toutes communications concernant la Commune. Il prie donc tous les membres du CC qui ne l'auraient pas encore fait de demander à Mme Bielser une adresse mail @villars-le-terroir.ch dans les meilleurs délais.

Pour terminer, M. le Syndic revient sur les incivilités qui ont eu lieu, principalement l'année dernière durant l'été et en particulier à la place de jeux. Un projet de

vidéosurveillance est en cours, lequel sera passé devant le Conseil sous forme de préavis. Si le Conseil l'accepte, il y aura lieu d'établir des « avenants » qui serviront à définir les lieux où les caméras de surveillance devront être installées. Un premier devis a déjà été demandé par la Municipalité pour la surveillance du complexe communal et dont le coût approximatif est de Fr. 40'000.-. Il faudra donc tout d'abord décider si l'on accepte le principe de la vidéosurveillance sur le domaine communal et, dans un deuxième temps, si les coûts sont acceptables pour notre Commune.

Enfin, M. le Syndic indique que notre Commune a la responsabilité de 6 personnes dans le cadre du « plan canicule », ce qui se traduit par des visites principalement. Si des conseillers avaient connaissance d'autres personnes nécessitant une attention particulière, ils peuvent en informer la Municipalité.

La dernière information concerne le Food truck « le Burger » qui se tient sur la place de l'église le vendredi. Il a été testé par quelques municipaux qui le recommandent.

Madame Céline Schmid, municipale, prend la parole pour rappeler à tous le défilé des écoles qui aura lieu mardi 21 dès 17 h00 dans le village ce qui entraînera une fermeture momentanée des routes. Des boissons et quelques snacks seront servis par le FC Villars et VisàVi à l'issue de ce cortège. Chacun est le bienvenu.

M. Sylvain Juriens, municipal, informe le Conseil de sa joie d'être de retour après avoir été atteint dans sa santé.

M. Jean-François Pittet, municipal, a quant à lui deux informations :

La première concerne le PACOM (plan d'aménagement communal) qui a débuté depuis quelque temps déjà. « L'examen préliminaire » envoyé au Canton à la Direction générale du territoire et du logement (DGFTL), a passé auprès des différents services de l'Etat. Les remarques formulées doivent être prises en compte pour la suite. L'étape suivante consistera à passer un « examen préalable » auprès de la DGTL en intégrant les remarques formulées, notamment la refonte de notre règlement du plan d'affectation (PGA). Pour la révision complète de notre actuel règlement communal sur les constructions, c'est le Bureau Fischer & Montavon à Yverdon qui a été chargé de ce mandat étant donné qu'il y avait lieu de distinguer les plans et le règlement.

L'actuel règlement a été passé en revue afin de signaler au bureau qui va intervenir les principaux éléments à mettre à jour comme par exemple les exigences communales pour les places de parc sur les propriétés privées.

Il a par ailleurs été décidé d'intégrer une commission consultative formée de membres du Conseil communal, laquelle a été reçue à 2 reprises pour expliquer les généralités de la situation.

Dès l'envoi du dossier à la DGTL pour l'examen préalable, il faut prévoir un délai de 3 à 6 mois pour le retour du Canton, après quoi la Municipalité prendra en compte les nouvelles remarques formulées et auditionnera les opposants avant de présenter un préavis au Conseil Communal.

Il passe ensuite au 2^{ème} point qui concerne la sécurité routière aux abords du collège et ailleurs. Des mesures de vitesse ont été effectuées à 3 endroits différents du village par la DGMR du 4 au 10 mai.

Une présentation est faite au tableau lumineux des divers endroits mesurés (chemin de Champ-court – chemin de Montofrey – Grange-à-Janin) avec des graphiques indiquant le nombre de véhicules, les jours et les heures des mesures. Il ressort de tous ces éléments de mesure que la situation n'est pas si dramatique qu'on aurait pu le craindre aux 3 endroits mesurés.

La Municipalité est actuellement encore en phase de réflexion pour ce qui concerne la sécurité aux abords de l'école. Deux variantes sont à l'examen, soit des décalages verticaux sous forme de gendarmes couchés appelés « ralentisseurs circulaires » ou des décalages horizontaux avec des obstacles à droite et à gauche de la route. Un préavis sera d'ailleurs prochainement présenté par la Municipalité à ce sujet.

M. Jean-Joseph PITET demande s'il ne faudrait pas étudier la possibilité de mettre la zone de l'école à 30 km à l'heure.

M. Jean-François Pittet, municipal, répond qu'il est hors de question de demander la mise à 30 km/heure sur une ou deux rues seulement. Il n'est possible de le faire que pour une zone entière ou un quartier compact.

M. le Syndic ajoute qu'il n'est pas possible d'installer un 30 km/ heure lorsqu'il y a une zone verte en face d'une route. La DGMR refuse d'entrer en matière dans ces cas-là.

M. Jean-Charles Pittet intervient pour rappeler que notre Commune est un village agricole et indique être opposé aux gendarmes couchés, ceux-ci n'étant pas appropriés pour les véhicules agricoles et causant des nuisances sonores importantes.

M. Sébastien Pittet prend la parole pour dire qu'il serait peut-être plus judicieux de faire une vraie route au lieu d'un chemin bétonné.

M. Jeremy Herminjard demande quant à lui s'il ne vaudrait pas mieux installer un sens unique devant l'école.

M. le Syndic précise que la réflexion est toujours en cours pour trouver la meilleure solution tenant compte de toutes les possibilités. Il propose de clore la discussion sur ce sujet en soulignant que le point positif est que les mesures qui ont été effectuées ne font ressortir que peu d'excès de vitesse, soit 6 %.

M. Jean-Charles Pittet souhaite revenir sur le PACOM en indiquant que, s'il a bien compris ce qui a été dit, la demande a été faite auprès d'un autre Bureau pour l'étude des zones réservées.

M. Jean-François Pittet, municipal, lui répond que toute la partie relative aux zones réservées qui ont été votées depuis longtemps revient au Bureau Courdesse. C'est d'ailleurs ce dernier qui nous a conseillé de prendre un Bureau plus indiqué pour la partie « règlement ». Ainsi, l'actuel PGA doit être revu et corrigé.

M. Jean-Paul Dupuis demande s'il sera possible avec la nouvelle législation de rénover des immeubles en abolissant la restriction en cours qui est de laisser les vieux murs principaux pour pouvoir monter un bâtiment. A qui faut-il donner des suggestions relatives à ce sujet.

M. Jean-François Pittet, municipal, répond que cet élément fait encore partie des réflexions en cours. Par contre il est clair qu'actuellement, ce n'est tout simplement pas autorisé.

M. le Président rappelle que la commission mise en place doit aussi se poser ce genre de questions et c'est au bureau du Conseil qu'il y a lieu de faire part de toutes les questions ou suggestions à ce sujet. Le bureau se chargera ensuite de transmettre ces demandes soit à la Commission gestion/ finances soit pour les questions relatives au PACOM à la commission concernée.

Il remercie M. le Syndic, Mme Céline Schmid et M. Jean-François Pittet pour leurs interventions.

M. le Syndic Pascal Pollien indique que plusieurs questions sont encore en suspens, et de ce fait, la Municipalité n'a pas encore reçu certaines personnes pour des entretiens. La logique cantonale n'étant pas forcément celle de la Commune, il est nécessaire d'avoir tous les éléments en mains avant de contacter les personnes concernées pour leur donner des réponses satisfaisantes. Par exemple, la Municipalité qui a un projet de déchetterie étudie plusieurs variantes comme la possibilité de s'allier avec une autre Commune ou de déplacer notre domaine public pour profiter d'avoir une déchetterie à Villars-le-Terroir. Actuellement, la réponse du Canton est négative.

Ainsi, l'ensemble des problèmes que la Commune pourrait avoir demain doit être étudié et non pas uniquement l'éventuel problème de chaque particulier. Tout est donc étudié soigneusement dans chaque domaine.

M. le Président remercie M. le Syndic et informe que la Municipalité a demandé qu'une commission soit créée pour le remplacement de la sonorisation et des chaises et tables de la grande salle. Cette commission a été nommée, elle est composée de MM Ludovic Schopfer, Sébastien Pittet, David Reist, Ryan Hunt et Mme Elise Mettraux. Elle sera convoquée en séance par la Municipalité après les vacances d'été.

Pour ce qui est de la Commission PACOM, la Municipalité a envoyé des dates aux membres de cette commission et n'a pas eu de retour de MM. Jean-Joseph Pittet et Jeremy Herminjard. La séance a été fixée au 27 juin.

Il remercie la Municipalité pour toutes ses interventions.

Point 5 : Préavis municipal No1/ 2022 rapport sur la gestion et les comptes 2021

M. le Président passe la parole au rapporteur de la commission gestion/ finances **M. Alexandre Rod** qui lit le rapport (annexé au présent pv).

M. le Président remercie M. Rod pour sa lecture et la commission pour son travail, ainsi que Mme la Boursière. Il remercie également la Municipalité pour tout le travail effectué. Il propose de passer en revue ce rapport, point par point, en invitant les conseillers à se manifester durant sa lecture en cas de question ou de remarque.

Mme Céline Schmid, municipale, souhaite faire une remarque quant au rapport de la Commission gestion/ finances, plus particulièrement concernant les pertes et/ ou bénéfices relatifs aux ordures ménagères et au service des eaux. Elle précise qu'il ne s'agit pas de perte ou de bénéfice, ces comptes devant être autofinancés. Par exemple, la vente d'eau doit couvrir les frais de maintien du réseau et les divers frais qui y sont liés. Il n'y a donc pas lieu de parler de perte ou de bénéfice pour ces postes-là. Il s'agit plutôt de différences compensées par des fonds de réserve.

M. le Président remercie Mme Céline Schmid pour cette précision et propose de passer au vote après lecture du préavis :

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir :

- Vu le préavis municipal No 01 / 2022 du 02.05.2022
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
- Ouï le rapport de la Commission gestion/ finances

décide

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2021 tels que présentés et présentant un excédent de revenus de **Fr. 104'871.36**
2. D'adopter le rapport sur la gestion et les comptes 2021
3. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2021.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

Le préavis No 1/2022 est accepté à l'unanimité.

Point 6 : Réponse au postulat de la Commission gestion-finances portant sur la conclusion d'une assurance protection juridique pour le traitement des cas ne nécessitant pas le recours aux services d'un avocat

M. le Président lit la réponse de la Municipalité du 13 juin 2022 (annexée au présent pv).

M. Romain Groux demande à recevoir ce type de document et le Président lui répond que le bureau du Conseil le transmettra à tous les conseillers.

M. Gilles Cherbuin indique qu'il partage la prise de position de la Municipalité mais qu'il se demande s'il n'y aurait pas lieu de prendre une assurance de protection juridique dans le cadre de la révision du PGA, sachant qu'il sera particulièrement compliqué à défendre et qu'il y aura certainement beaucoup d'oppositions.

M. le Syndic Pascal Pollien remercie M. Cherbuin et précise que cette question s'est posée et qu'en fait la protection juridique n'intervient pas dans le cadre du PACOM ni dans le PGA. Les recours sont adressés au Département, raison pour laquelle l'assurance n'entre pas en ligne de compte.

M. le Président remercie la Municipalité d'avoir répondu au postulat et passe au point suivant.

Point 7 – Renouvellement du bureau

M. le Président rappelle que selon l'article 11 du règlement du Conseil Communal, ce dernier nomme chaque année en son sein un président, un ou deux vice-président(s), 2 scrutateurs et 2 suppléants. L'année de législature se déroule du 1^{er} juillet au 30 juin, raison pour laquelle il est temps de procéder au renouvellement des membres du bureau pour la deuxième année de cette législature.

Élection du Président : M. Vincent Pittet propose M. Patrick Weinmann.

Il n'y a pas d'autre proposition. M. Patrick Weinmann accepte. Par un vote à main levée il est élu à l'unanimité, sous les applaudissements du Conseil.

Le Président passe ensuite la parole à M. Patrick Weinmann, nouveau président élu pour mener l'élection du vice-président.

M. Patrick Weinmann, nouveau président, propose le président sortant M. Steeve Devolz au poste de vice-président.

Il n'y a pas d'autre proposition. M. Steeve Devolz, est élu à l'unanimité par un vote à main levée au poste de vice-président.

M. le Président remercie l'assemblée pour son soutien et passe à l'élection des scrutateurs et scrutateurs suppléants. Comme d'habitude, il est proposé une rocade entre ces postes. Il propose ainsi comme scrutateurs pour l'année 2022-2023 MM. Jean-Joseph Pittet qui accepte et M. Vincent Favre, absent, qui a d'ores et déjà confirmé son accord par un mail au Président. Ces 2 personnes sont élues à l'unanimité.

MM. Benoît Allaz et Sylvain Bovat sont ensuite proposés comme scrutateurs suppléants. Il n'y a pas d'autre proposition. Ils sont également élus à l'unanimité.

La nouvelle composition du bureau sera communiquée aux membres du Conseil prochainement.

Point 8 – Divers et propositions individuelles

M. le Président remercie chacune et chacun pour son engagement durant l'année écoulée. Il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec tous les membres du Conseil et remercie tout spécialement le bureau du Conseil pour son travail et la secrétaire.

Il remercie également la Municipalité, le Greffe, la Bourse et le Contrôle des habitants pour l'excellente collaboration et les échanges toujours très agréables. Il souhaite un bel été à tous et annonce avec plaisir l'agape qui suivra ce Conseil.

M. Benoît Allaz demande s'il serait possible, dans un avenir relativement proche, de faire reboucher la fouille de la route en bas du pont, direction du Centre collecteur.

Mme Annick Frasseren demande s'il serait judicieux ou/et possible de faire installer des panneaux de surveillance de Police aux abords du village, notamment à l'entrée du village côté Grange-à-Janin. Cette avenue est malheureusement régulièrement visitée.

M. le Président indique qu'il en a déjà parlé à M. le Syndic. Avant d'installer des panneaux, il y a plusieurs paramètres à vérifier et mettre en place. Plusieurs communes l'ont déjà fait et les recherches sont en cours pour étudier les diverses variantes à proposer. M. le Syndic se renseignera pour connaître la meilleure solution adaptée à notre Commune et des informations à ce sujet nous seront données lors du prochain Conseil.

M. Alexandre Rod demande, suite aux récents malheureux événements survenus en Ukraine, ce qu'il en est par rapport aux abris anti-atomiques ? Au vu de l'évolution du nombre d'habitants de la commune et sachant que la grande salle date de 1984, les lits réservés sont-ils suffisants, étant donné que plusieurs nouveaux propriétaires n'ont pas été contraints d'installer un abri dans leur propriété ?

Mme Céline Schmid, municipale, se renseignera précisément à ce sujet et nous donnera des informations lors du prochain Conseil.

M. le Syndic Pascal Pollien remercie les Conseillers d'avoir accepté le préavis municipal concernant les comptes ainsi que le postulat.

Il informe que la jeunesse de Villars-le-Terroir organisera la Fête du 1^{er} août qui se déroulera devant l'église le 31 juillet. Les feux d'artifice pourront être tirés si les conditions météo le permettent.

La Municipalité sera en vacances du 1 au 15.08.2022.

Il souhaite un bel été à tous.

M. le Président remercie toute l'assemblée et précise que les prochains Conseils Communaux se tiendront les

10 octobre
12 décembre 2022.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie tous les conseillers pour leur participation et lève cette séance à 21 h 30 après avoir invité chacune et chacun à une petite agape.

Ainsi délibéré en séance du 20 juin 2022.

Au nom du Conseil communal

Le Président

S. Devolz



La Secrétaire

M.-C. Freymond

